

□

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 24 JUIN 2020

Le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS, dûment convoqués le 15 juin 2020, se sont réunis en séance budgétaire, le mercredi 24 juin à 9h, à la salle polyvalente, en présence du maire, de la secrétaire de mairie, de Mme Doujet Desperts , trésorière et des membres désignés du CCAS.

PRESENTS : A Manach, M-N Jaffré, M-T Laurent, D. Coadour, V. Jouan, Y. Boudier, S. Charbonnier, P. Guillet, C. Cloître.

ABSENTS EXCUSES : S. Lewenkron (procuration à A. Manach)
G. Berrou (procuration à M-T Laurent)

Secrétaire de séance : M-T Laurent

A l'ordre du jour figurent :

- L'affectation des résultats de 2019 pour le CCAS, l'eau, l'assainissement et la commune.
- Le vote des budgets primitifs (CCAS, eau, assainissement, commune).
- Le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.
- Les questions diverses.

■ **Budget CCAS**

Le budget primitif 2020 est équilibré à 5873 euros en fonctionnement et à 3300 euros en investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

■ **Budget eau**

Le budget primitif 2020 est équilibré à 60 214 euros en fonctionnement et à 28 206,95 euros en investissement

Il est adopté à l'unanimité.

■ **Budget assainissement**

Le budget primitif 2020 est équilibré à 74 002,34 euros en fonctionnement et à 35 636 euros en investissement .

Il est adopté à l'unanimité.

■ **Budget principal (commune)**

Le conseil décide de reporter l'excédent de l'exercice 2019 pour 152 259,93 euros en recettes de fonctionnement et pour 150 000 euros en recettes d'investissement.

L'excédent d'investissement 2019 de 209 225,25 euros est reporté en recettes d'investissement.

• ***Taux d'imposition des taxes locales pour 2020***

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux pour 2020 à savoir : 9 % pour la taxe d'habitation, 10 % pour la taxe foncière bâtie, 25,76 % pour la taxe foncière non bâtie.

• ***Budget primitif 2020***

Le budget primitif 2020 est équilibré à 811 292,92 euros en fonctionnement et à 1 000 999,29 euros en investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

■ **Questions diverses**

1. **Modification de la commission d'appels d'offres**

Le maire indique au conseil qu'une note de la sous-préfecture nous demande de modifier la commission d'appels d'offres.

Celle-ci doit avoir comme représentants le maire (président) , 3 titulaires et 3 suppléants.

Valérie Jouan est nommée suppléante.

La commission d'appels d'offres est désormais composée de :

A .Manach, président, P. Guillet, D. Coadour, M.-T .Laurent, titulaires, C. Cloître, G. Berrou, V. Jouan, suppléants.

2 . **Nomination de 2 délégués à à BRUDED** (Réseau d'échanges entre collectivités engagées dans les projets de développement durable)

Le maire indique que la commune est adhérente à BRUDED depuis 2009.

La cotisation est de 30 cts par habitant.

Les délégués nommés sont M.-T. Laurent et D Coadour.

3. Contrat SEGILOG

Le maire indique au conseil qu'il s'agit :

- Du contrat d'acquisition de logiciel et de prestation de services pour un montant de 272,40 euros TTC/an.
- De la cession des droits d'utilisation des logiciels spécifiques pour un montant de 245,60 euros/an sur 3 ans.

Le conseil, à l'unanimité décide de renouveler le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h.

